

SOCIOLOGIE

ÉPREUVE À OPTION : ORAL

Laure Blévis, Baptiste Coulmont

Coefficient : 3 ; **Durée de préparation** : 1 heure

Durée de passage devant le jury : 30 minutes dont 15 d'exposé et 15 de questions

Type de sujets donnés : question unique

Modalités de tirage du sujet : tirage au sort d'un sujet (pas de choix)

Liste des ouvrages généraux autorisés : aucun

Liste des ouvrages spécifiques autorisés : aucun, **la calculatrice est interdite**

12 candidats ont passé l'épreuve de la leçon en sociologie. Les notes varient entre 4 et 19. La moyenne s'élève à 11,25. L'écart-type est de 4,92.

Principe de l'épreuve

Les candidats tiraient au sort un sujet parmi l'ensemble des sujets proposés. Les sujets variaient tant par le mode d'entrée (un type de fait social, un sous-champ disciplinaire, une question méthodologique...) que par la formulation (parfois très classique parfois peu classique). L'exposé d'une durée de 20 minutes les années précédentes, a été ramené à 15 minutes, suivi d'une discussion de 15 minutes avec le jury.

Commentaire du jury

Le jury a cette année été assez satisfait du niveau d'ensemble des prestations proposées. La plupart des candidats organisent leur exposé autour d'une problématique sociologique à partir de laquelle ils construisent un plan bien annoncé dès l'introduction. Les candidats semblent également bien maîtriser le temps de 15 minutes qui leur est imparti, et le jury n'a pas eu à trop déplorer cette année d'exposés inachevés ou bâclés. Par ailleurs, le jury s'est réjoui de la bonne culture générale en sociologie démontrée par une majorité de candidats, y compris sur des sujets « moins classiques ». Ils savent souvent mobiliser des références théoriques à bon escient, et parfois donnent l'impression de connaître les travaux de façon approfondie, ne se contentant pas de simplement citer le nom des auteurs, ou le titre des ouvrages.

Revers de la médaille, le jury regrette une fois encore, le caractère trop souvent exclusivement théorique des exposés. Le jury attend des candidats qu'ils soient capables non seulement d'illustrer leur propos avec des exemples tirés de leur culture sociologique et historique ou d'enquêtes connues (Insee ou autres) mais également de présenter des données de cadrage des phénomènes sociaux étudiés et de construire leur raisonnement théorique à partir de l'analyse approfondie d'exemples concrets judicieusement choisis.

Le jury s'étonne également que de nombreux candidats ne prennent pas le temps, dans leur introduction, de définir les termes du sujet, ce qui permet à la fois d'éviter les contresens et surtout de traiter un sujet dans l'ensemble de ses facettes. Ainsi le sujet « *militer* » a été traité uniquement dans le sens de participer à une action collective politique, le candidat négligeant

dès lors non seulement d'évoquer la multiplicité des formes de militantisme dans la période contemporaine, mais également ne s'est pas interrogé sur le sens de cette participation pour l'acteur militant. Il n'est guère étonnant, dès lors, que le traitement ait été trop court et que l'exposé n'ait pas dépassé la dizaine de minutes, au lieu des quinze impartis.

De façon plus générale, les candidats ne réfléchissent pas suffisamment sur les sujets qui leur sont proposés, et en particulier sur la façon dont ils sont rédigés. Le sujet « *la sexualité, un objet pour la sociologie ?* » invitait ainsi explicitement le candidat à questionner la légitimité d'un tel objet pour la sociologie, qu'elle soit classique ou contemporaine. Il supposait également que l'on s'interroge sur les difficultés méthodologiques propres des enquêtes sur l'intime. Il est à noter d'ailleurs que les candidats, y compris lorsque leurs exposés sont bien construits et argumentés, ont tendance à négliger complètement les dimensions méthodologiques des sujets proposés, semblant oublier que la sociologie s'appuie avant tout sur une pratique d'enquête empirique.

Enfin le jury s'inquiète d'un contresens sur la signification du terme « catégorie » pour la deuxième année consécutive. Les candidats, trop habitués à commenter des enquêtes sur les catégories socio-professionnelles, assimilent le terme catégorie à celui de groupe d'individus. Un sujet sur « catégorie sociale, catégorie ethnique » a donc été compris comme une interrogation sur les « groupes ethniques », et non comme une réflexion sur les catégories d'analyse du sociologue.

Pour ne pas conclure sur une déception, le jury souligne la qualité du traitement des sujets portant sur « L'âge », « L'objectivation » et « Les frontières » et l'engagement de certains candidats dans la deuxième partie de l'épreuve : les questions posées par le jury permettent parfois aux candidats de « sauver » un exposé trop court ou lacunaire.

Liste des sujets :

Catégories sociales, catégories ethniques.
L'objectivation.
La sexualité, un objet pour la sociologie ?
Les frontières.
Militer.
Mixités.
La délinquance.
Dominants, dominés.
Telle mère, telle fille.
L'âge.
Le changement social.
Toutes choses égales par ailleurs.